

dant recevoir l'aide de M. Joseph Lenoir, du Département de l'Education, et de MM. Ossaye et Perrault; ces deux derniers étant chargés de la partie agricole.

Le Conseil a pris en considération les rapports d'un de ses comités sur la création de nouveaux Bureaux d'Examinateurs et sur les règles et réglements pour leur gouvernement. Mais, comme les amendements que renferme l'acte d'éducation *consolidé* ont essentiellement changé la position du Conseil à cet égard, il ne pourra adopter de mesures définitives qu'après la promulgation des *statuts consolidés*.

Le Conseil a rendu des sentences sur des accusations contre deux instituteurs, portées devant lui suivant la loi. Dans l'un de ces cas, après avoir entendu les parties par leurs avocats, il a été décidé que le diplôme de l'instituteur ne serait pas révoqué. Dans l'autre cas, comme on le verra par les *Avis Officiels*, on a adopté une autre décision.

Chaque fois qu'un diplôme est révoqué, les Commissaires et les Syndics d'école ne peuvent accepter les services de celui qui en est porteur, sans s'exposer à se voir priver de la part de subvention qui leur est accordée, par la Législature, pour le soutien des écoles de leur municipalité. On ne saurait s'attendre à ce que, dans ce cas, le Bureau de l'Education se montrât indulgent; le but de la loi étant d'éliminer complètement de la profession l'instituteur coupable. Quelque pénibles que soient, du reste, ces résultats, il n'en est cependant pas moins vrai que le pouvoir disciplinaire dont le Conseil est revêtu, tendra à donner plus de valeur aux diplômes et plus de considération à la profession d'instituteur.

Le Surintendant, ayant communiqué au Conseil une lettre de Son Excellence, le Gouverneur Général, l'informant que Son Altesse Royale, le Prince de Galles, avait fait le don libéral de la somme de \$800, pour être distribuée en prix dans les Ecoles Normales du Bas-Canada, le Conseil adopta les résolutions suivantes :

1. *Résolu*.—Que ce Conseil reçoit avec une vive reconnaissance la nouvelle de la liberalité que Son Altesse Royale, le Prince de Galles, a bien voulu exercer envers les Ecoles Normales du Bas-Canada, en plaçant une somme de deux cents louis entre les mains de Son Excellence, le Gouverneur Général, pour être distribuée en prix dans ces écoles.

2. *Résolu*.—Que c'est l'opinion de ce Conseil, que cette somme devrait être placée à intérêt de manière à fonder dans chaque école un prix, sous le nom de "Prix du Prince de Galles."

3. *Résolu*.—Que ce prix devrait consister, pour chaque école, en un tiers de la rente de la dite somme, qui sera payé à l'élève qui aura subi le meilleur examen pour l'obtention du diplôme d'école modèle, pourvu toutes fois que cet élève ait obtenu, dans les deux bulletins séminestriels, la note *Excellent* pour la conduite morale et l'application à l'étude, et dans le dernier bulletin, la note *Excellent* pour les matières suivantes : "Instruction religieuse, écriture, lecture raisonnée, grammaire et orthographe dans sa langue maternelle, arithmétique, tenue des livres, géographie, Histoire du Canada, pédagogie et enseignement à l'École Modèle, et la note *bon* pour toutes les autres matières à l'exception des suivantes : gymnastiques, dessin, musique vocale et instrumentale," sur lesquels il ne sera pas nécessaire d'avoir une bonne note.

4. *Résolu*.—Que si aucun élève ne remplissait les conditions voulues, la somme revenant pour cette année-là à l'école serait placée par le Surintendant dans une banque d'épargnes, et lorsqu'elle se montera à cent louis elle sera placée à intérêt avec le capital original, de manière à augmenter le prix annuel.

5. *Résolu*.—Que M. le Surintendant soit autorisé à faire faire des médailles de bronze, qui serviront de certificat aux élèves remportant le prix.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ECOLES.

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur TANGUAY.

(Suite.)

Lessard ou Ste. Luce.—Cette municipalité a cinq écoles dont trois bonnes et deux médiocres, fréquentées par 162 enfants. Il en faudrait encore deux autres mais la corporation n'a point pour le présent les moyens de les établir. Les contributions se paient très irrégulièrement, plus encore par la négligence des contribuables que par leur pauvreté.

Lepage ou Ste. Flavie.—Cette municipalité avait sept écoles fréquentées en tout par 170 élèves; 4 de ces écoles sont bonnes; malheureusement les parents n'y envoient pas leurs enfants assez régulièrement; les trois autres sont fort médiocres. Les autorités font courageusement leur devoir; mais rencontrent beaucoup d'obstacles provenant de l'impossibilité où elles sont d'établir des écoles de manière à pouvoir satisfaire tous les contribuables. La paroisse est très vaste, peu peuplée et peu riche. L'état actuel de cette municipalité indique un certain progrès sur celui des années précédentes.

Métis.—Il n'y a eu qu'une école en opération cette année; elle est fréquentée par trente élèves. Les deux autres écoles ont été fermées pour permettre de payer des arrérages dus à un instituteur.

St. Octave de Métis.—Cette municipalité a cinq écoles en opération; elles sont en état de répondre aux besoins des enfants qui sont presque tous des commençants; 192 élèves ont fréquenté ces écoles avec un résultat assez satisfaisant. Elles sont peu fournies du matériel nécessaire.

Matane.—Il y a dans cette municipalité trois écoles en opération; pendant le premier semestre, une était assez bien tenue, les deux autres étaient bien inférieures. Le quatrième arrondissement n'a pas eu d'école. Il faudrait dans cette municipalité six écoles et les moyens dont disposent les commissaires sont à peine suffisants pour en entretenir quatre. Les progrès sont lents dans cette municipalité; mais les contributions se paient avec assez de bonne volonté. Pour cette localité et pour quelquesunes de celles qui précèdent, la grande difficulté consiste à trouver de bons instituteurs qui veuillent se rendre dans des endroits aussi éloignés et y vivre pour le modique traitement qu'on peut leur accorder.

J'ai maintenant passé en revue toutes les municipalités dont se compose mon vaste district d'inspection. J'ai indiqué les obstacles qui s'opposent encore aux progrès de l'éducation. Quelques uns de ces obstacles sont communs à tous les peuples; ainsi, une portion du corps enseignant qui manque des lumières et du dévouement qui font un bon instituteur; ainsi d'autres instituteurs rémunérés par un salaire insuffisant; ainsi des parents indolents ou égoïstes qui ne voient dans leurs enfants que des machines dont ils doivent exploiter le travail, ne se trouvent pas que dans notre pays. Il serait peut-être plus juste de dire qu'aujourd'hui ces choses deviennent exceptionnelles et sont plus rares que dans beaucoup de vieux pays, qu'on n'admirer autant que parce qu'on ne les connaît pas aussi bien. Du reste, il est constaté aujourd'hui que la proportion des enfants qui fréquentent les écoles et reçoivent quelque instruction est plus considérable dans le Bas-Canada qu'en Angleterre et en France.

M. Tanguay se plaint ensuite du petit nombre de carrières ouvertes à la jeunesse, surtout à celle qui a fait des études classiques, et de ce que l'instruction primaire et l'instruction moyenne elles-mêmes ont encore quelque chose d'incomplet aux points de vue pratique de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Cette éducation devrait être propre à donner au moins le goût de ces utiles carrières, alors les parents y voyant un but réel et pratique seraient plus disposés à faire des sacrifices pour faire instruire leurs enfants. C'est par l'exemple de tous ceux qui après avoir fait de grands sacrifices pour faire instruire leurs enfants sont frustrés dans leur attente soit par l'excès, si l'on peut ainsi dire, soit par l'insuffisance de l'éducation qu'ils ont reçue que le peuple entretient encore des préjugés contre l'instruction. Assurer d'une part des carrières nouvelles à la jeunesse à qui l'on aura donné l'éducation supérieure, de l'autre compléter l'éducation primaire en la liant plus étroitement à l'industrie et à l'agriculture, telle est la double tâche qui reste à remplir.